

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

1<sup>er</sup> avril 2015

Le premier avril deux mil quinze, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

**Date de la convocation** : 29 février 2015

**Etaient présents** : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise GUILLERME Sandra – MATT Alexandre .

**Etaient représentés** : Néant

**Absent(s) excusé(s)** : Néant

**A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s)**. Bénédicte CHEVAL

---

## **2015-23 : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE D'ENERGIES - SEDI**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du SEDI concernant l'adhésion à un groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'adhésion au SEDI.

## **2015-24 : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE**

Le SEDI, dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie propose aux collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Energie Partagé(CEP). Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SEDI a souhaité s'engager afin d'aider les communes à maîtriser leurs consommations et à diminuer l'impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de confier au SEDI la mise en place du Conseil en Energie Partagé sur la commune. Le coût de cette adhésion est de 0.62€ par habitant par an.

## **2015-25 : INSTRUCTION DU DROIT DES SOL – MUTUALISATION SUD GRESIVAUDAN**

Le Conseil Municipal prend connaissance du retrait des services de l'Etat en charge de l'instruction du droit des sols, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Dans le cadre d'une bonne organisation de ce service, à l'échelle du Sud Grésivaudan, et dans une optique de rationalisation des coûts, une mutualisation des compétences a été décidée. Ce service fonctionnera dès le 1<sup>er</sup> mai 2015.

## **2015-26: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition qui correspondent à l'année précédente et le budget primitif 2015 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 374 120.00€
- Section d'investissement : 237 474.00€

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers :

- décide de ne pas modifier les taux d'imposition
- adopte le budget primitif 2015 présenté.

## **2015-26: AFFECTATION DE RESULTAT**

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2014 qui s'élève à 163 989.15€, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2015 la somme de 93 000. 00 € en section d'investissement (compte 1068).

## **QUESTIONS DIVERSES :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,  
Nicole DI MARIA